



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs



Syndicats des services publics –Genève

Genève, le 25 février 2016

STOP au siphonnage des caisses de l'Etat ! Pour une Santé publique de qualité pour toutes et tous

Un Conseil d'Etat aveuglé par le remboursement de la dette

Ce n'est plus un scoop : la population augmente et vieillit. Face à cette réalité, le Conseil d'Etat fait la sourde oreille et refuse de chercher des nouvelles recettes fiscales. Les négociations entamées en ce début d'année entre les organisations représentatives du personnel et le Conseil d'Etat sont au point mort. Sans moyens supplémentaires pour la Santé publique garante de l'accès aux soins pour tous et toutes, le personnel soignant sera contraint d'absorber l'explosion des besoins au détriment de sa propre santé et de ses conditions de travail. Les attaques sont nombreuses à commencer par le projet de loi 11594 qui vise à faire sortir les HUG de la grille salariale de l'Etat.

Manque chronique d'effectifs

Alors qu'il manque plus de 600 postes, la direction générale des HUG présente un budget 2016 qui prévoit une augmentation de 107 postes. C'est insuffisant pour répondre à une augmentation des besoins de la population pour les 4 prochaines années de 5% en soins somatiques aigus, 4% en psychiatrie, 16% en réadaptation et gériatrie.

L'engagement massif de personnel temporaire (plus de 1200 personnes engagées en 2015) moins bien protégé et moins bien rémunéré que les employé-e-s des HUG, vient pallier en partie ce manque de ressources.

Des risques pour les patient-e-s

Le manque d'effectifs a aussi des conséquences sur la qualité des prestations. L'exemple du service de stérilisation est édifiant et montre que le manque de personnel nuit gravement à la qualité des prestations et peut mettre en danger la santé des patient-e-s opéré-e-s aux HUG.

Loi sur le travail pas respectée

A ces constats s'ajoute une organisation du travail qui enfreint la réglementation. Les dépassements de la durée du temps de travail, le non-respect du temps de repos affectent le personnel des services sensibles comme les urgences, les soins intensifs adultes, la chirurgie cardio-vasculaire, l'oncologie, l'unité d'accouchement et de soins continus en obstétrique, la radiologie, les soins intensifs en pédiatrie, la néonatalogie, les urgences ambulatoires.

Les conclusions de l'office cantonal de l'inspection du travail (OCIRT) sont catégoriques, les HUG doivent appliquer la loi. Coût de l'opération ? Dans les 20 millions, soit l'équivalent de 200 postes.

Des réponses inacceptables

Si les grèves de cet automne ont permis de geler l'entrée en vigueur des mesures structurelles d'économie qui prévoyaient entre autre une augmentation du temps de travail de 40h à 42h, elles ont eu peu d'effet sur l'attitude du Conseil d'Etat qui campe sur ses positions en réaffirmant que le déficit structurel de l'Etat demeure, l'hôpital doit serrer la ceinture. La révision de la fiscalité des entreprises telle que prévue dans la RIE III, si elle aboutit, videra encore plus les caisses de l'Etat et n'inversera pas la tendance.

Pour :

- **mieux comprendre ce qui menace actuellement le financement des politiques publiques,**
- **poser vos questions sur les différentes mesures d'économies préconisées,**
- **partager les difficultés rencontrées sur le terrain**

AG du personnel des HUG

**Jeudi 3 mars 2016
de 15h30 à 17h30**

auditoire des polycliniques, bâtiment de base, 2^{ème} étage

- Exposé sur la RIE III, par Jean-Luc Ferrière (SIT)
- Point de situation sur le PL 11594
- Conclusions de l'OCIRT
- Recueil des dysfonctionnements et des besoins en postes par département